

Durée du travail et performances comparées des marchés du travail de l'OCDE

Olivier Passet

Département analyse et prévision

Cette étude propose différentes mesures de la durée du travail selon des méthodes homogènes. Ces dernières permettent, par recoupement, de réduire l'incertitude des classements parmi 21 pays de l'OCDE. Leur rapprochement avec les indicateurs de performance du marché du travail ne débouche pas sur une relation simple entre durée du travail d'une part, taux de chômage ou d'emploi d'autre part. Cette comparaison indique, en général, un avantage aux situations extrêmes (forte ou faible durée du travail) en matière de chômage, tandis que les positions peu typées seraient les moins favorables. Elle permet aussi d'établir une typologie entre pays à durée faible, pays à durée forte mais répartie de façon hétérogène entre individus, et pays à durée forte et homogène, la prime en matière d'emploi et de chômage allant aux deux premiers cas.

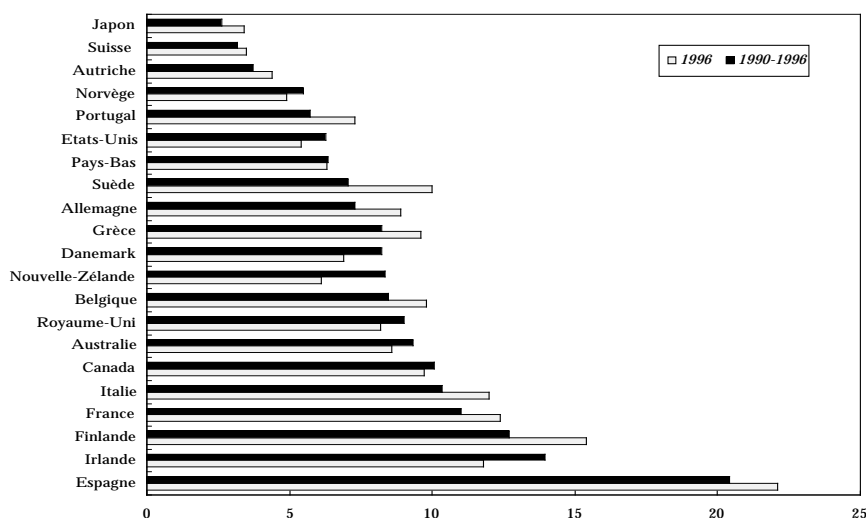
Le débat sur les avantages comparés en matière d'emploi d'une faible ou d'une forte durée du travail se nourrit le plus souvent soit de simulations, soit de comparaisons internationales. Le premier exercice est évidemment contingent au modèle et aux hypothèses adoptées, notamment de productivité et de durée d'utilisation des équipements. Le second exercice se heurte à la faible comparabilité des mesures nationales de la durée du travail, et au choix de l'indicateur de performance du marché du travail que l'on privilégie. Cette étude tente de réduire les incertitudes des comparaisons internationales, quant à la qualité des classifications sur les durées du travail. Le but est ici de dégager un faisceau d'indices, qui permettront par tâtonnement et recoupements, de visualiser la forme probable du lien qui existe entre durée du travail d'une part et emploi et chômage d'autre part.

Performance comparée des marchés du travail dans les pays de l'OCDE

Le lien entre durée du travail et performance du marché du travail suppose préalablement de s'entendre sur un indicateur représentatif de la performance du marché du travail. Il n'existe pas de mesure absolue de performance. Les concepts que nous retiendrons, compte tenu de la logique qui nous intéresse, seront centrés sur les concepts de taux de chômage standardisé ¹ et de taux d'emploi ² : on peut en effet considérer que la réflexion sur la durée et le partage du travail vise essentiellement à diminuer le taux de chômage et à accroître la densité en emplois à temps plein, ou à temps partiel, si ces derniers sont volontaires.

La notion de taux de chômage harmonisé (graphique 1) calculée par Eurostat et l'OCDE constitue une référence standard des comparaisons internationales. Cette mesure sera retenue ici, à défaut d'indicateurs plus complets, tels que le taux de sous-emploi (définition U7, du chômage), dont le retard d'actualisation et le champ de couverture insuffisant limitent l'exploitation.

1. Taux de chômage standardisés



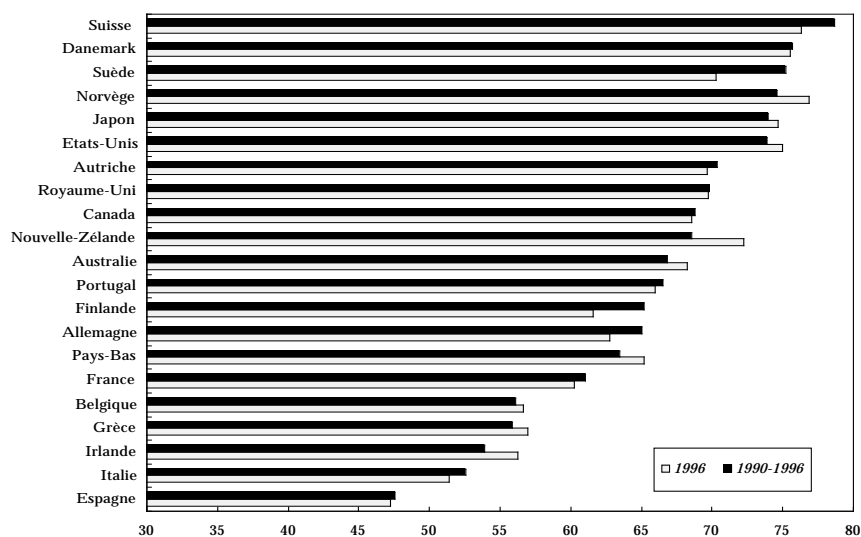
Sources : OCDE, Eurostat.

1. Les taux de chômage standardisés sont plus comparables d'un pays à l'autre que les taux de chômage issus de sources nationales. Ils désignent le pourcentage de chômeurs par rapport à la population active totale. Les définitions sont conformes à celles adoptées par la 13^e Conférence des statisticiens du travail, que l'on appelle généralement « Lignes directrices du BIT ». Voir les notes techniques dans la publication de l'OCDE « Statistiques trimestrielles de la population active ».

2. Rapport de l'emploi total sur la population d'âge actif (16-65 ans). Les taux retenus ici sont conformes aux statistiques de chômage d'emploi et de population active définies pour le calcul du taux de chômage standardisé.

Néanmoins, certains pays, à taux de chômage équivalents, peuvent avoir une richesse en emplois différente, lorsque l'on rapporte l'emploi à la force de travail potentielle, entendue généralement comme la population en âge de travailler (de 16 à 65 ans). Cette notion de taux d'emploi (graphique 2) constitue également une notion appropriée pour évaluer l'efficacité du partage du travail et nuancer les constats établis à partir de la seule observation des taux de chômage. Le taux d'emploi, comme indicateur de performance doit néanmoins être utilisé prudemment. Des différences de taux d'emploi peuvent par exemple être représentatives de normes sociales différentes en matière de durée de scolarisation ou d'âge de la retraite ³. Des pays réputés flexibles peuvent, par le faible contenu social de leur législation, susciter une offre de travail plus importante, sans que cela soit l'expression d'une performance supérieure. La nature des solidarités familiales peut également provoquer des comportements d'offre de travail différents. Le graphique 3 montre que la relation entre taux d'emploi et de chômage est loin d'être proportionnelle, même si elle apparaît globalement négative. Les appréciations que l'on peut porter sur les performances néerlandaise grecque ou italienne en particulier sont beaucoup plus ambiguës que ne le suggère la seule mesure du chômage.

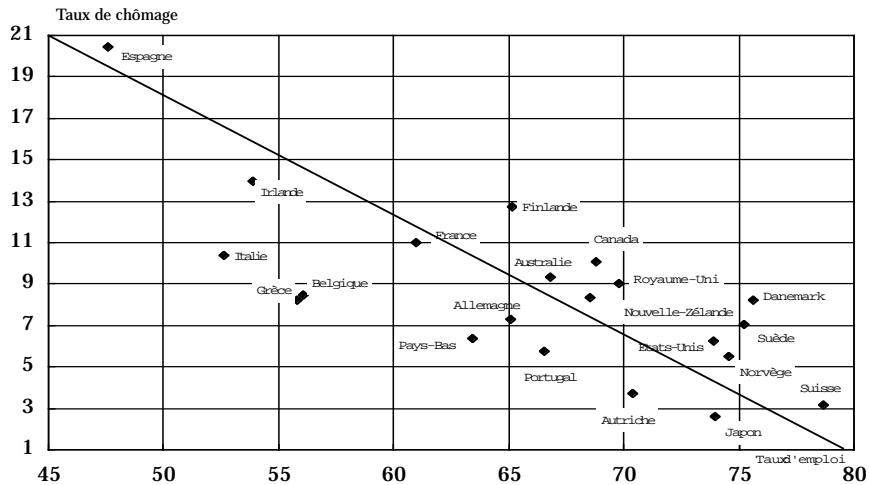
2. Taux d'emploi



Sources : OCDE, Eurostat, calculs OFCE.

3. Le calcul des taux d'emploi sur la classe d'âge des 25-54 ans permet en grande partie d'évincer ce biais (voir annexe V, graphiques 14 et 15). Le classement des taux d'emploi pour l'ensemble de la population est peu modifié. La Suisse, l'Australie, les Pays-Bas et dans une moindre mesure le Canada et le Royaume-Uni régressent sensiblement.

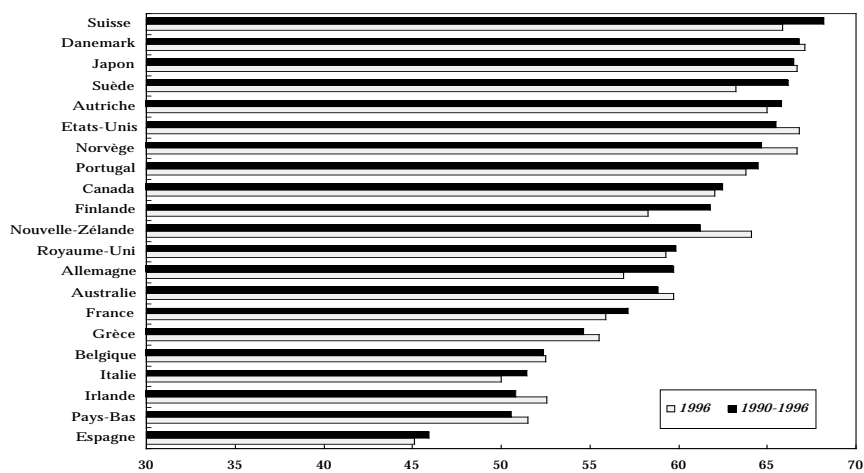
3. Taux de chômage et taux d'emploi



Sources : OCDE, Eurostat, calculs OFCE.

Ces mesures peuvent néanmoins être encore affinées et d'autres concepts modifier la perception des hiérarchies privilégiées ci-dessus. A titre d'illustration, deux autres indicateurs seront présentés ; Le taux d'emploi équivalent temps plein tient compte du fait qu'un travailleur à temps partiel représente en terme de quantité de travail environ la moitié d'un travailleur à temps plein (graphique 4). Cette mesure débouche sur une nouvelle classification des pays, en mettant l'accent non sur la richesse en nombre d'emplois mais plutôt en quantité de travail d'une économie. La hiérarchie précédente n'est cependant pas bouleversée, à l'exception des Pays-Bas qui se trouvent à nouveau nettement déclassés.

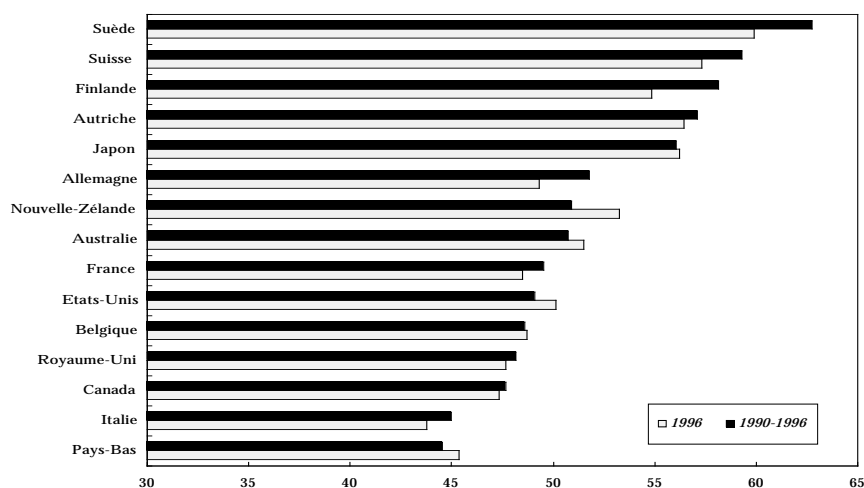
4. Taux d'emploi, équivalent temps plein



Sources : OCDE, Eurostat, calculs OFCE.

Les économies denses en emplois intègrent souvent un grand nombre de « travailleurs pauvres », c'est-à-dire d'emplois dévalorisés et sous-rémunérés. Les notions de taux d'emploi, ou de taux d'emploi équivalent temps plein ne constituent pas dès lors une mesure absolue de la performance du marché du travail. Il n'existe pas d'indicateur standardisé permettant de mettre en avant ce phénomène. Afin d'illustrer la relativité des classements, nous avons élaboré un indicateur de « taux d'emploi non pauvre », qui retranche de l'emploi la part des salariés rémunérés sous le « seuil de pauvreté » (graphique 5). La notion de pauvreté est définie comme la part des salariés à temps plein, ou équivalent temps plein, rémunérés en dessous des 2/3 du salaire médian. Cette notion de pauvreté, définie en relation au salaire médian peut être contestable car elle est relative. De façon attendue, la performance des pays anglo-saxons, Etats-Unis, Royaume-Uni et Canada, en ressort dégradée.

5. Taux d'emploi non pauvre, équivalent temps plein



Sources : OCDE, Eurostat, calculs OFCE.

Les parties qui suivent cherchent à établir la nature des corrélations entre différentes mesures de la durée du travail et les indicateurs de taux de chômage et d'emploi qui viennent d'être présentés. Nous verrons qu'il est impossible de dégager une relation monotone simple entre durée du travail et performance du marché du travail. On peut en revanche mettre en évidence des corrélations restreintes. Les pays qui en échappent possèdent en général des propriétés communes en matière d'organisation et de régulation de la durée du travail.

Au préalable, il est nécessaire aussi de souligner que l'existence d'une corrélation n'informe pas sur le sens de la causalité entre la durée du travail et la performance de l'emploi. Les constats établis plus bas doivent dès lors être considérés comme un apport statistique servant de base à une réflexion ouverte.

Durée du travail et performance du marché du travail : la version de l'OCDE

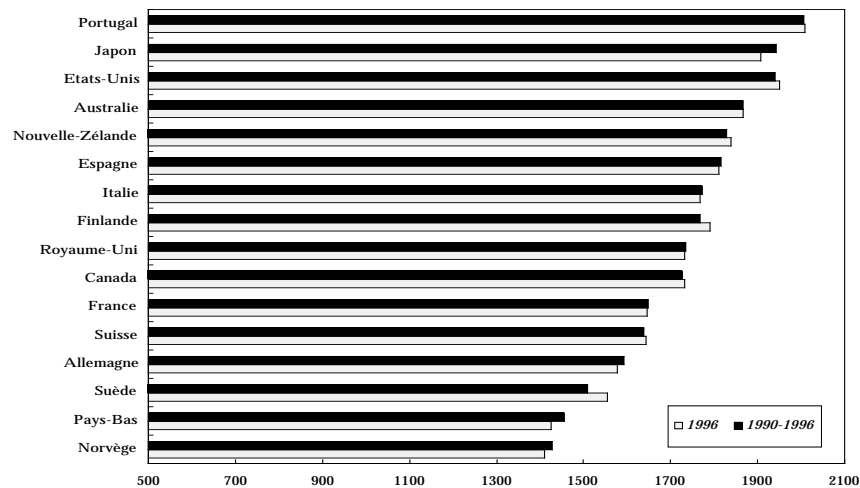
La majorité des comparaisons internationales de la durée du travail se réfèrent à l'indicateur calculé ou centralisé par l'OCDE, du « nombre moyen d'heures annuelles effectivement ouvrées par personne ayant un emploi » (graphique 6). Cet indicateur est incontestablement celui qui comporte le plus d'unité méthodologique d'un pays à l'autre. Le concept utilisé dans l'ensemble des pays est celui d'heures totales effectuées⁴ durant l'année, divisé par le nombre moyen de personnes ayant un emploi. Les heures non travaillées — congés annuels, jours fériés, absentéisme — sont normalement retranchées des évaluations. Les mesures incorporent le temps plein, le temps partiel et les heures supplémentaires dans presque tous les cas (à l'exception des Pays-Bas). Les principaux facteurs susceptibles de biaiser les comparaisons sont ainsi traités de façon homogène. En revanche les sources et la nature des enquêtes introduisent des disparités non négligeables. Les données émanent soit d'enquêtes auprès de la population active, soit d'enquêtes auprès des établissements. Les enquêtes auprès des établissements reposent en général sur le concept d'heures rémunérées, notion, qui, même corrigée des heures rémunérées non effectuées, peut s'écarter de façon sensible des heures réellement effectuées. Les enquêtes auprès de la population active peuvent selon leur périodicité introduire des éléments de saisonnalité et plus généralement de subjectivité liées notamment à l'appréhension des temps morts. Le cas américain est illustratif en la matière (voir encadré 1).

1. Les différentes évaluations de la durée hebdomadaire du travail aux Etats-Unis en 1996

- Evaluation CPS, enquête auprès de la population : 39,2 heures hebdomadaires
- Heures rémunérées (BLS), enquête auprès des établissements : 34,4 (incluant congés et absences rémunérés)
- Heures réellement effectuées : calcul réalisé à partir de la donnée précédente et d'un coefficient de correction estimé par le BLS : 32,1
- Biais de l'ordre de 12 % en moyenne (surestimation) évalué par Robinson, Bostrom (1994) à propos des enquêtes de population (CPS) et sur la base de l'analyse des emplois du temps.

4. Un glossaire des termes utilisés est présenté en annexe I.

6. Nombre moyen d'heures annuelles effectivement ouvrées par personne ayant un emploi



Sources : OCDE, estimations OFCE.

L'OCDE avertit, de ce fait, que les données de nombre annuel moyen d'heures de travail visent à effectuer des comparaisons de tendance dans le temps, mais ne permettent pas des comparaisons de niveau pour une année donnée. La hiérarchie des niveaux établie par l'OCDE n'en n'est pas moins très largement reprise dans les débats sur la durée du travail, souvent de façon partielle : les sceptiques quant à l'efficacité d'une diminution de la durée du travail préfèrent les références américaine ou japonaise, tandis que ses partisans tirent argument de certains pays d'Europe du Nord avec un intérêt plus poussé pour les Pays-Bas et une prise de distance de plus en plus marquée vis-à-vis du modèle suédois. L'OCDE ne s'interdit pas non plus, à défaut de mieux, d'utiliser cette source pour effectuer des comparaisons de niveau. Sur cette base, l'étude de l'OCDE sur l'emploi (1994) relevait une corrélation plutôt positive en 1992 entre durée du travail et taux de chômage, à l'exception notable du Japon qui combine longue durée et faible chômage. Par contre, l'étude dégageait une corrélation positive entre l'accroissement du taux de chômage et la réduction de la durée du travail, affaiblissant les arguments en faveur d'une politique active de réduction du temps de travail.

L'information actuellement produite par l'OCDE couvre 15 économies développées de l'OCDE et concerne l'emploi total (salarié et non salarié). L'échantillon peut être élargi à l'Italie et aux Pays-Bas, pour lesquels l'OCDE communique des données pour les seuls salariés⁵. Une comparaison statique de ces 17 économies, en moyenne sur la période

5. Pour ces deux économies, les données sur les salariés sont corrigées en incorporant les travailleurs indépendants, sur la base des durées de travail des travailleurs indépendants issues des enquêtes européennes d'Eurostat.

1990-1996, ne permet pas de faire ressortir *a priori* la relation positive tenue entre chômage et durée du travail constatée par l'OCDE pour l'année 1992 sur 10 pays (graphique 7). Aucune corrélation simple entre la durée du travail et les performances en matière de chômage standardisé n'apparaît en effet.

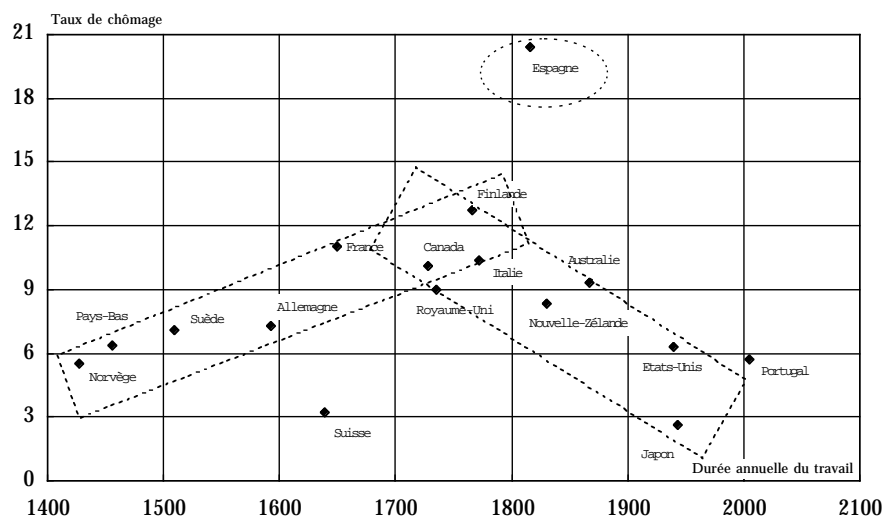
La conclusion qui semble en revanche se dégager des comparaisons est celle d'un avantage aux situations extrêmes (forte ou faible durée du travail), tandis que les positions intermédiaires seraient les moins favorables. Une autre interprétation serait de constater une liaison plutôt positive, à laquelle échapperaient certaines économies, notamment le Japon, les Etats-Unis, le Portugal, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et la Suisse.

Il est aussi difficile de faire ressortir une relation monotone simple entre durée du travail et taux d'emploi. Deux versions se concurrent :

— pour la moitié de l'échantillon ressort une corrélation nettement négative entre durée du travail et taux d'emploi (graphique 8). En revanche, huit pays paraissent s'affranchir de cette liaison négative : le Portugal, le Japon, les Etats-Unis, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, Le Canada, le Royaume-Uni et la Suisse.

— On peut aussi arguer au vu de cet échantillon que la liaison qui l'emporte est celle très faiblement positive qui englobe 11 pays. Les pays d'Europe du Nord (Suède, Danemark, Norvège) s'en écartent par le haut, ceux du Sud (Italie, Grèce, Espagne et Irlande⁶) par le bas.

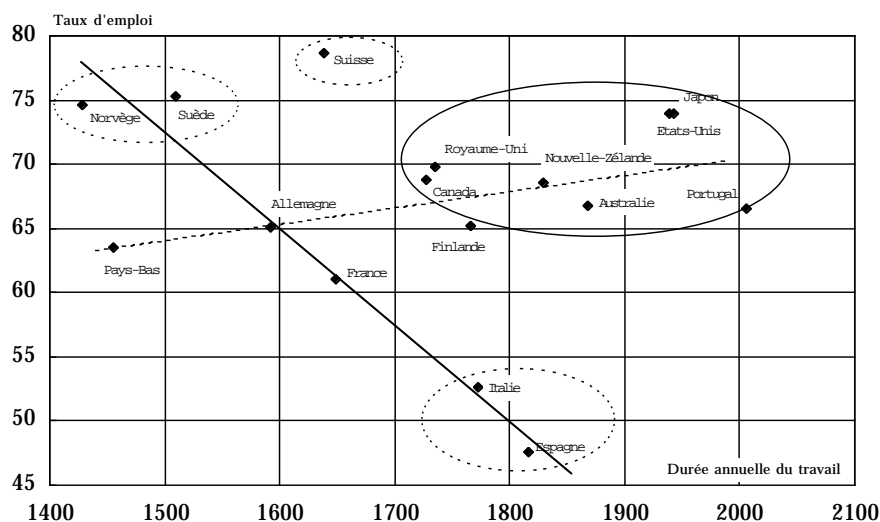
7. Taux de chômage et durée annuelle, moyenne 1990-1996



6. Le terme d'Europe du Sud est géographiquement abusif mais correspond à la terminologie établie par Monique Fouet (1993) pour qualifier les économies d'Europe en rattrapage.

La forme du lien qui se dégage n'apparaît donc ni systématique, ni simple.

8. Taux d'emploi et durée annuelle, moyenne 1990-1996



Sources : OCDE, estimations OFCE.

Evaluations alternatives de la durée du travail dans 21 pays de l'OCDE

Avant d'étayer ce constat, qui, à défaut de trancher clairement le débat sur les avantages comparés d'une durée du travail courte ou longue, plaide en faveur d'une politique typée de durée, nous reviendrons dans un premier temps sur le classement établi par l'OCDE. Disposant d'une matière première statistique moins fournie, nous supposerons que le chiffrage établi par l'OCDE est le meilleur qui puisse se faire en l'état. Nous explorerons en revanche deux autres méthodologies, moins complètes, mais qui, jointes à la mesure de l'OCDE, permettront de regrouper un faisceau d'indices en vue de classer chaque économie dans un des sous-groupes suivants : durée longue, durée plutôt longue, durée intermédiaire, durée plutôt courte, durée courte.

— La première méthode consiste à établir une notation moyenne. Cette dernière est calculée comme la moyenne des classements de chaque pays au regard de différents critères susceptibles d'influencer la durée du travail. Elle est désignée par le terme « d'évaluation structurelle », dans la mesure où elle tente de s'émanciper le plus possible des données subjectives d'enquête pour ne retenir que les facteurs fondamentaux peu volatiles à court terme et plus facilement comparables.

Les premiers critères sont d'ordre légaux ou conventionnels et portent sur la durée du travail, celle des congés annuels et le nombre de jours fériés chômés.

Les seconds critères concernent la structure de l'emploi (part des travailleurs indépendants rémunérés, part des femmes, part de la population à temps partiel) sachant que, pour l'ensemble de ces catégories, les enquêtes révèlent pour tous les pays des écarts de durée du travail à la moyenne qui jouent dans le même sens : durée plus longue pour les indépendants, plus courte pour un temps plein féminin, et voisine de 50 % d'un temps plein pour les emplois à temps partiel. Il est tenu compte également de la proportion des salariés déclarant travailler habituellement nettement au-dessus de la durée conventionnelle. Cette information n'est retenue que pour les salariés, dans la mesure où les réponses des indépendants sont généralement suspectées de grande subjectivité ⁷.

La seule évaluation de la durée du travail directement issue d'enquêtes retenue dans ce classement structurel, est la durée normale ou moyenne d'un temps plein salarié, telle qu'elle ressort des enquêtes auprès de la population active. Contrairement à la durée légale, cette évaluation permet de tenir compte, pour un échantillon large de pays ⁸, de la propension à incorporer des heures supplémentaires, propension dont témoigne un écart important entre la durée habituelle de travail d'un salarié à temps plein et la norme légale ou conventionnelle.

— La seconde méthode est plus proche de celle de l'OCDE et s'appuie à l'opposé de la démarche précédente, sur des enquêtes auprès de la population active, les plus homogènes possibles. Le but est de généraliser à l'ensemble des pays de l'OCDE la notion de durée habituelle du travail, telle que l'évalue Eurostat pour l'ensemble des pays de l'UE15. La démarche et les hypothèses afférentes sont exposées dans l'encadré 2 qui suit.

2. Comparaison des durées hebdomadaires habituelles du travail, hors congés et jours fériés légaux ou conventionnels

La base de départ est l'enquête auprès de la population active supervisée par Eurostat. Cette enquête permet pour 15 pays européens de disposer d'évaluations de la « durée du travail effectuée » selon des modalités à peu près homogènes. Pour éliminer les problèmes de saisonnalité ou les aléas de court terme, toutes les enquêtes n'étant pas effectuées au même moment, nous avons retenu la notion « d'heures de travail

7. Par ailleurs, la part des indépendants est déjà intégrée comme élément de majoration de la durée moyenne du travail.

8. Les informations sur les heures supplémentaires sont trop parcellaires pour établir un classement pour un large échantillon de pays.

habituellement effectuées »¹ et non celle « d'heures réellement effectuées durant la période de référence ». Pour rapprocher cette évaluation d'une durée effective, il est nécessaire de retrancher d'une semaine habituelle les heures correspondant aux congés et jours fériés, sachant que cette correction demeure incomplète mais permet une comparaison plus exacte. L'avantage de la présentation d'Eurostat est également de pouvoir adopter une décomposition simple qui garantit une bonne prise en compte du temps partiel² :

[1] Durée habituelle salariée = Part des salariés à temps plein * durée habituelle d'un temps plein salarié + part des salariés à temps partiel * durée habituelle d'un temps partiel salarié.

[2] Durée habituelle totale = Part des indépendants * durée habituelle des indépendants + part des salariés * durée habituelle salariée.

La correction pour jours fériés et congés légaux ou conventionnelle est incomplète et fait l'hypothèse contestable que l'ensemble des personnes ayant un emploi prend l'ensemble des congés légaux ou conventionnels ou les récupère. Cette hypothèse est abusive, en particulier dans le cas du Japon. On peut néanmoins supposer qu'il existe une relation de proportionnalité entre la durée légale ou conventionnelle des congés et leur durée effective et que les écarts sont suffisamment significatifs pour discriminer les pays :

[3] Durée habituelle corrigée des congés = Durée habituelle - jours de congés ou fériés exprimés en heures par semaine³.

Les formules [1] [2] et [3] peuvent être élargies à un grand nombre de pays :

L'enquête CPS (*Current Population Survey*) aux Etats-Unis, réalisée auprès des ménages, évalue le nombre d'heures effectuées en moyenne par salarié travaillant habituellement à temps plein. Cette durée était estimée à 43,2 heures en 1996 (chiffre stable au cours des années quatre-vingt-dix). La même enquête fournit la durée moyenne de travail d'un temps partiel habituel et des travailleurs indépendants.

Au Japon une enquête similaire auprès de la population active, produite par le Bureau des statistiques de l'Agence de coordination et de management, permet de reconstituer la durée moyenne de travail d'un salarié à plein temps et d'un salarié à temps partiel. Pour les autres pays, les estimations s'appuient le plus souvent sur les résultats d'enquêtes auprès de la population active reproduites dans les annuaires de statistiques du travail du BIT (voir annexe II). La décomposition entre durée habituelle ou moyenne d'un temps plein et d'un temps partiel a nécessité généralement une hypothèse sur la durée habituelle d'un temps partiel, qui, à défaut d'information, a été estimé comme la moyenne des pays connus (UE15, Japon, Etats-Unis). Pour les travailleurs indépendants, deux hypothèses ont été faites : l'hypothèse basse aligne la durée habituelle du travail indépendant sur la norme américaine ; l'hypothèse haute reproduit l'écart moyen entre durée du travail salarié et indépendant des pays pour lesquels cette information est disponible (soit un peu plus de 20 % de durée supplémentaire pour les travailleurs indépendants).

1. Qui incorpore les heures supplémentaires habituelles.

2. L'ensemble des durées sont hebdomadaires lorsque cela n'est pas spécifié.

3. [(jours annuels de congés ou fériés/52)*(durée habituelle journalière du travail)] ; la durée journalière habituelle est estimée comme étant 1/5^e de la durée hebdomadaire habituelle.

Evaluation des facteurs structurels de la durée du travail

Nous avons exposé plus haut les principes d'élaboration d'une notation structurelle de la durée du travail. Selon les règles retenues, un pays sera d'autant plus susceptible d'avoir une durée faible que :

- 1) la durée légale du travail est courte ;
- 2) le nombre de jours fériés et de congés légaux ou conventionnel est important ;
- 3) la durée habituelle d'un temps plein salarié est courte ;
- 4) la part des femmes dans l'emploi est importante ;
- 5) celle des indépendants est faible ;
- 6) l'emploi à temps partiel est développé, et enfin ;
- 7) la part des salariés travaillant largement au-dessus de la durée conventionnelle (plus de 46 heures) est faible.

Sur chaque critère un rang est attribué à chacun des 21 pays de l'échantillon. La moyenne de ces rangs donnera une indication qualitative sur la catégorie à laquelle appartient une économie en matière de durée du travail. Cet indice jouera comme présomption de durée longue, intermédiaire ou courte, et non comme indicateur précis de classement.

Aspects légaux et conventionnels et durée habituelle d'un temps plein (tableau 1) :

— Durée légale et conventionnelle du travail : seuls trois pays ne disposent pas de limite légale concernant la durée maximale ou normale du travail : le Danemark, le Royaume-Uni et, depuis 1991, la Nouvelle-Zélande. Néanmoins cette durée est en général fixée par les négociations collectives ou par les contrats de travail individuels et, dans ces pays, les normes conventionnelles ne se démarquent pas de celles pratiquées par les autres pays de l'OCDE. Les disparités sont en général assez faibles sur les aspects légaux ou conventionnels. Le Japon se démarque nettement en terme de longueur de la durée conventionnelle du travail. En principe, une révision du code du travail adoptée en 1987, et entrée en vigueur en 1988, devait généraliser la semaine de 40 heures à horizon de 1997. Sa mise en application devait être progressive (46 heures en 1988, 44 heures en 1991) mais comportait de nombreuses dérogations sectorielles, en particulier pour les PME de moins de 300 salariés, et des aménagements de délais de mise en œuvre (Hippo, 1993). Au regard de la durée effective moyenne du travail, il est clair qu'aujourd'hui encore au Japon la durée conventionnelle est largement supérieure à 40 heures en moyenne.

En haut de l'échelle, pour des durées avoisinant 40 heures, l'on trouve les Etats-Unis, le Canada, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, le Portugal, la Suède et la Suisse. Au bas de l'échelle se démarquent le Danemark, l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas et dans une moindre mesure le Royaume-Uni.

— Durée hebdomadaire habituelle d'un temps plein : dans certains pays, la durée conventionnelle de travail est proche de la durée hebdomadaire habituelle d'un temps plein. Dans d'autres en revanche, les enquêtes auprès de la population active permettent de déceler le caractère peu contraignant de la norme conventionnelle, en raison en particulier d'un important recours à la pratique des heures supplémentaires ; c'est au Japon, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis que le divorce est le plus prononcé (tableau 1).

1. Aspects légaux et conventionnels

	Dispositions légales (conventionnelles)*	Durée habituelle temps plein salarié*	Nombre de jours de congés légaux (conventionnels)**	Nombre de jours fériés**
	A	B	C	D
Australie	35-40 (35- 38 -40)	39,9	20	10
Etats-Unis	40 (35- 40)	43,2	(12)	10
Canada	40-48 (35- 40 -44)	41,0	10	10
Japon	44 (40-48)	47,5	10	12
	40 (<i>objectif 1997</i>)			
Nouvelle-Zélande	aucune (40)	39,1	15	11
UE 15				
Allemagne	48 (36- 37,5 -40)	40,0	24 ¹ (31,1)	12,5
Autriche	40 (37- 38 / 38,5 -40)	40,0	25-30 ² (26)	13
Belgique	40 (36- 37 / 38 -40)	38,3	20 (25)	11
Danemark	aucune (37)	38,7	25	10
Espagne	40 (38- 40)	40,6	25 ³	13
Finlande	40 (37,5 - 38,5 - 40)	38,7	25 (20- 25 ⁺ -30)	9
France	39 (39,0)	39,8	25 (25 ⁺ -30)	11
Grèce	48 (37,5 à 40)	40,4	22 à 25 ⁴ (22,5)	10
Irlande	48 (38- 39 -40)	40,4	15 (21)	9
Italie	48 (36- 40)	38,6	(20- 25 -30)	11
Pays-Bas	48 (35- 37,5 -40)	39,4	20 ⁵ (24)	9
Portugal	40 (35- 40) ⁶	41,2	22	13
Royaume-Uni	aucune (35- 38 -40)	43,9	(20- 23 -30)	9
Suède	40	40,0	27 (27 -35)	11
Autres Europe				
Norvège	40 (37,5)	39,5	21	10
Suisse	46-50 (40,4)	41,9	20 (23,8)	13
Moyenne	~39	40,6	21,8	10,8

* heures/semaine, ** jours/an.

Note : Pour les durées légales et conventionnelles de durée du travail et de congés payés, les chiffres en gras indiquent la durée moyenne considérée comme représentative de l'ensemble des secteurs.

1. 18 jours ouvrables de 1972 à 1994.

2. 6 semaines après 25 ans d'ancienneté (16 % de l'emploi).

3. 30 jours naturels.

4. 3 jours supplémentaires après 25 ans d'ancienneté (12 % de l'emploi).

5. 23 dans la fonction publique.

6. Avant 1995 : 40-44h. pour les travailleurs manuels ; 35-40h. pour les non manuels.

Sources : colonnes A et C : OCDE (1994) ; BIT (1996), Résultats de l'enquête d'octobre ; Boulou, Cette (1997) ; Commission des Communautés Européennes (1992), Europe sociale. Colonne B : voir sources du tableau 3. Colonne D : OCDE (1994) ; BIT (1995), Le travail dans le monde ; Ambassades des pays concernés.

— Congés ou jours fériés légaux et conventionnels : ils peuvent sensiblement modifier la perception de la hiérarchie, telle qu'elle ressort de l'observation de la durée hebdomadaire habituelle de travail. Les pays européens ont une base de congés supérieurs en moyenne à la norme du reste de l'OCDE. Pour les premiers la norme des congés est généralement comprise entre 4 et 5 semaines, avec une exception notable pour l'Allemagne (norme proche de 6 semaines) et dans une mesure moindre la Suède et l'Autriche. Pour ces trois pays, le nombre de jours fériés accentue encore la différence avec le reste des pays de l'OCDE. A l'opposé les pays non européens vivent en général sur des normes nettement inférieures, en particulier les Etats-Unis, le Canada, le Japon et la Nouvelle-Zélande.

Structure de l'emploi : les tableaux 2 et 3 sont relatifs à la structure de l'emploi et aux comportements habituels associés aux catégories mises en évidence :

2. Structure de l'emploi

En % de l'emploi total	Part des indépendants ¹	Part des femmes	Part du temps partiel	Part des salariés travaillant plus de 46 h.*	Part des emplois multiples
Australie	14,2	43,1	25,0		
Etats-Unis	8,3	46,2	18,3	19,6	6,2
Canada	10,9	45,3	18,9		
Japon	11,8	40,5	21,4	26,7	
Nouvelle-Zélande	19,8	44,5	22,4		
UE 15					
Allemagne	9,2	42,1	16,0	6,0	2,4
Autriche	10,4	42,7	14,9	3,3	3,8
Belgique	15,4	41,5	14,0	3,1	2,6
Danemark	8,3	45,6	21,5	5,9	6,5
Espagne	21,5	35,2	8,0	7,6	1,5
Finlande	13,8	47,7	11,6	3,4	4,6
France	11,3	44,5	16,0	6,8	3,4
Grèce	33,7	34,9	5,3	16,6	3,7
Irlande	19,8	38,8	11,6	11,2	1,8
Italie	24,8	35,8	6,6	8,9	1,4
Pays-Bas	11,2	41,1	38,1	1,0	5,2
Portugal	26,8	45,2	8,7	10,5	6,1
Royaume-Uni	12,6	45,1	24,6	23,9	5,0
Suède	10,6	48,1	23,7	2,2	7,8
Autres Europe					
Norvège	7,8	46,4	26,5		
Suisse	11,7	41,0	27,4		
Moyenne	14,9	42,7	18,1		4,1

* En % des salariés, plus de 48 h. pour les Etats-Unis et le Japon.

1. Non compris les travailleurs familiaux non rémunérés.

Sources : Eurostat (1997), Enquête sur les forces de travail ; OCDE (1997a), Statistiques de la population active, OCDE (1997b), Perspectives de l'emploi ; US Department of Commerce (1997) et US Department of Labor (1997), enquête CPS ; MCA (1998), *Monthly Statistics of Japan*.

3. Durées hebdomadaires habituelles du travail par catégories d'emploi

	Durée habituelle				
	Salarié	Travailleur indépendant	Salarié masculin à temps plein	Salarié féminin à temps plein	Salarié à temps partiel
Australie	35,3		40,9	38,2	
Etats-Unis	39,2	40,1	44,5	40,9	20,1
Canada	37,3				
Japon	43,3	43,4	~ 49,0	43,5	25,5
Nouvelle-Zélande	35,1		40,7	37,2	
UE 15					
Allemagne	36,5	48,7	40,4	39,3	18,8
Autriche	37,5	47,2	40,2	39,8	22,1
Belgique	35,5	46,6	38,8	37,1	21,5
Danemark	34,3	48,2	39,4	37,6	19,1
Espagne	38,9	44,4	41,0	39,6	18,0
Finlande	36,9	45,3	39,4	38,0	20,7
France	36,9	46,8	40,5	38,8	22,7
Grèce	39,9	47,8	41,4	38,9	25,2
Irlande	37,7	53,5	42,0	38,0	19,0
Italie	37,6	44,2	39,8	36,4	24,5
Pays-Bas	31,6	41,4	39,5	39,0	18,7
Portugal	40,4	46,7	42,7	39,3	23,0
Royaume-Uni	37,3	43,3	45,7	40,6	17,8
Suède	35,5	43,7	40,1	39,9	23,9
Autres Europe					
Norvège	34,7		41,0	37,7	
Suisse	36,3				
Moyenne	37,0	45,5	41,0	38,9	21,3

Sources : Pour l'UE 15 : Eurostat (1997), Enquête sur les forces de travail ; US Department of Commerce (1997) et US Department of Labor (1997), enquête CPS ; MCA (1998), Monthly Statistics of Japan.; BIT (1997), Annuaire des statistiques du travail, enquêtes auprès de la population (code BA) ; correction OFCE du temps partiel lorsque nécessaire.

— Part des indépendants (non compris les travailleurs familiaux non rémunérés⁹⁾) : elle est généralement comprise dans un intervalle assez étroit autour de 11 % pour la plupart des pays de l'OCDE. La Grèce, le Portugal, l'Espagne, l'Irlande, l'Italie et la Nouvelle Zélande se démarquent par une proportion de travailleurs indépendants proche du quart de l'emploi total. A l'inverse aux Etats-Unis, en Norvège et au Danemark, la faible part des travailleurs indépendants devrait tendre à abaisser la durée moyenne du travail.

— Part des femmes : le même constat que ci-dessus peut être fait, à peu de choses près, concernant le degré de féminisation de l'emploi. La

9. Catégorie utilisée par l'OCDE et Eurostat dans les statistiques de population active et d'emploi. Ces personnes, contrairement à la terminologie utilisée, touchent une rémunération en nature ; toutefois, en équivalent monétaire, le montant apparaît assez faible.

Grèce, l'Italie et le Portugal sont très en deçà de la moyenne de l'OCDE. C'est généralement l'inverse dans le nord de l'Europe, et aux Etats-Unis. Aux Pays-Bas, malgré un développement important du temps partiel, la part des femmes est relativement faible, dénotant une forte asymétrie homme/femme concernant les emplois à temps plein.

— Temps partiel : il offre des contrastes très marqués entre pays. Les pays non européens, ceux d'Europe du Nord (en y intégrant le Royaume-Uni) et la Suisse y recourent plus que la moyenne. Pour certains d'entre eux, notamment le Royaume-Uni, la Suisse, l'Australie, le Japon et dans une moindre mesure les Etats-Unis, cet élément diminue les performances qui résulteraient de la simple observation de la durée habituelle ou moyenne d'un temps plein. Mais c'est surtout aux Pays-Bas que le temps partiel pèse le plus sur la durée globale : près de 40 % de l'emploi s'effectue sous ce régime, avec une durée moyenne de 18,7 heures, se situant elle aussi au bas de l'échelle.

— Pour les pays où la donnée était disponible, nous avons fait figurer la part des emplois multiples, information qui n'a pas été exploitée dans le classement, mais qui permet de nuancer qualitativement l'impact effectif du temps partiel sur la durée du travail. En général l'emploi multiple est élevé là où le recours au temps partiel est important (Etats-Unis, Danemark, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède). Cette proportionnalité fait que la hiérarchie de la part des travailleurs à temps partiel, après retrait de ceux qui possèdent un double emploi, n'est que très marginalement modifiée par rapport au classement initial. La Finlande et surtout le Portugal sont néanmoins atypiques, mêlant à la fois un faible recours au temps partiel et un développement important des emplois multiples. Pour ces deux pays le classement synthétique risque donc de pêcher par défaut.

— Durées longues : l'appréciation du temps partiel doit également être relativisée au regard de la part des travailleurs, qui à l'autre bout du spectre fonctionnent sur des durées anormalement longues. Certaines économies notamment le Royaume-Uni, les Etats-Unis et le Japon, combinent de façon contrastée ces deux modalités d'organisation du travail. La portée du temps partiel est, dès lors, en grande partie neutralisée dans ces économies, du fait d'une forte concentration des heures supplémentaires sur une frange importante de l'emploi salarié à temps plein. La Grèce, et dans une moindre mesure l'Italie et le Portugal mêlent un faible recours au temps partiel et une mobilisation assez importante des salariés sur des durées longues, ce qui tend à rehausser la durée moyenne.

Au total, ce cumul d'un faisceau d'indices ne reproduit pas à l'identique la hiérarchie telle qu'elle résulte des mesures de l'OCDE (tableau 4). En revanche, dans beaucoup de cas, il conforte la position relative des économies. Le tableau de synthèse 5 montre qu'il est rare que les pays classés par l'OCDE ou selon la méthode « structurelle » adoptée ici soient distants de plus d'une sous-catégorie selon le clivage

4. Notation par classement des facteurs structurels susceptibles d'influencer la durée du travail

	Rang moyen	Classement par ordre croissant
Australie	10,7	10
Etats-Unis	13,2	15
Canada	13,6	16
Japon	16,9	20
Nouvelle-Zélande	12,3	13
UE 15		
Allemagne	7,4	6
Autriche	8,0	5
Belgique	8,5	7 – 8
Danemark	5,4	2
Espagne	14,5	17 – 18
Finlande	8,4	7 – 8
France	9,4	9
Grèce	17,3	21
Irlande	15,3	19
Italie	13,0	14
Pays-Bas	6,6	3
Portugal	14,5	17 – 18
Royaume-Uni	12,1	12
Suède	6,9	4
Autres Europe		
Norvège	5,2	1
Suisse	11,6	11

Source : calculs de l'OFCE sur la base des tableaux 1 et 2 (voir annexe III pour le détail des classements).

défini plus haut (durée longue — durée plutôt longue — durée intermédiaire — durée plutôt courte — durée courte). Seule l'appréciation du cas finlandais prête à véritable controverse. Le classement structurel lui affecte une durée plutôt courte, tandis que l'OCDE lui adjuge une durée plutôt longue. A défaut d'information sur le mode de calcul opéré par l'office finlandais de statistiques, que restitue l'OCDE, il est difficile de trancher ce cas. Notons cependant que ce pays appartient à la limite haute de la catégorie « plutôt courte » et à la limite basse de la catégorie « plutôt longue » de l'OCDE. Le décalage conjoncturel favorable actuellement à la Finlande, qui tend à favoriser le cas finlandais dans l'optique OCDE, et la non prise en compte dans notre calcul du phénomène de doubles emplois devrait permettre d'opérer une réconciliation sur une position intermédiaire.

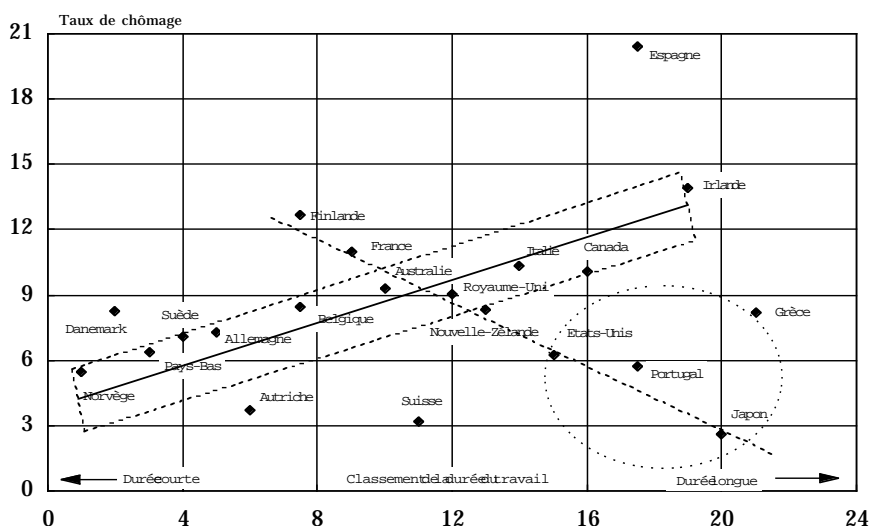
Le cas américain paraît également intéressant, car si l'appréciation « plutôt longue » qui résulte de notre classement n'entre pas en contradiction fondamentale avec celle de l'OCDE, la position polaire, supérieure au cas japonais, que lui attribue l'OCDE, semble sujette à caution. Ce constat rejoint les éléments de débat présentés dans l'encadré 1 ; il semble ainsi que faire des Etats-Unis un champion en matière de durée du travail soit quelque peu abusif.

Pour un nombre non négligeable de pays, l'appréciation que l'on peut porter sur la durée du travail recoupe la hiérarchie établie par l'OCDE. C'est le cas en particulier des Pays-Bas, du Danemark et de la Norvège, en tant que pays à durée courte, du Royaume-Uni en tant que pays à durée intermédiaire, de l'Espagne en tant que pays à durée plutôt longue, et du Japon en tant que pays à durée longue.

Autre constat intéressant, la corrélation entre durée du travail et taux de chômage (graphique 9) qui ressort de cette classification modifie peu l'impression d'un avantage aux situations extrêmes par rapport aux positions intermédiaires. Deux corrélations inverses se concurrencent, mais elles semblent s'affirmer dès lors que l'on s'éloigne de la zone intermédiaire de durée du travail. Le classement établi ici conforte donc l'idée qu'il n'existe pas une liaison linéaire simple entre chômage et durée du travail, et suggère l'existence d'effets de seuils. Comme plus haut, il est possible de formuler aussi l'hypothèse d'une corrélation négative dominante à laquelle échappent la Grèce, les Etats-Unis, le Portugal et le Japon, et parmi les pays à durée intermédiaire, l'Autriche et la Suisse.

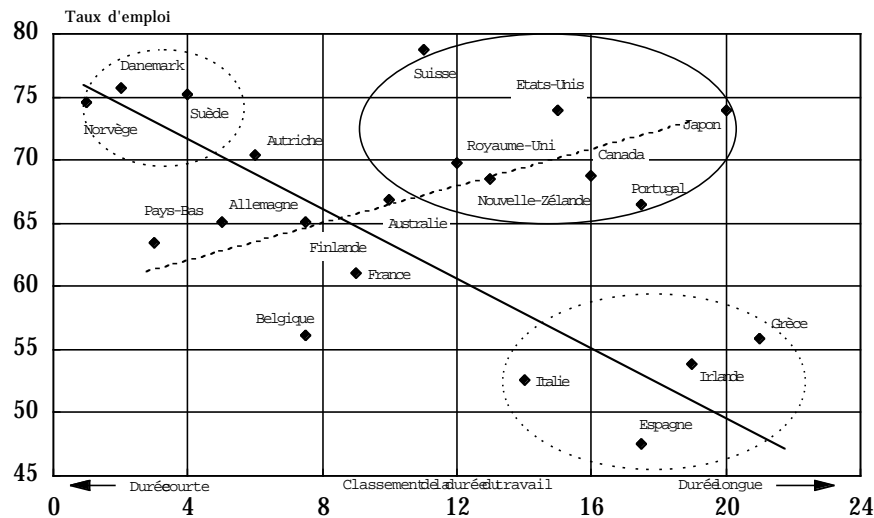
Quant à la liaison entre taux d'emploi et durée du travail (graphique 10), l'idée d'une relation restreinte, fortement négative, déjà suggérée par le classement OCDE, sort renforcée de la prise en compte d'un échantillon plus large. De plus un groupe similaire semble s'émaner de cette relation : le Portugal, le Japon, les Etats-Unis, la Nouvelle-Zélande, Le Canada, le Royaume-Uni, la Suisse.

9. Classement « structurel » de la durée du travail et taux de chômage, moyenne 1990-1996



Sources : OCDE, Eurostat, BIT, calculs OFCE (tableau 4).

10. Classement « structurel » de la durée du travail et taux d'emploi, moyenne 1990-1996



Sources : OCDE, Eurostat, BIT, calculs OFCE (tableau 4).

Cette liaison demeure concurrencée, comme dans le classement de l'OCDE, par la permanence d'un autre lien partiel faiblement positif entre taux d'emploi et durée du travail. Les modèles « sociaux » du nord s'en extraient par le haut, l'Europe du sud par le bas.

Comparaison des durées habituelles de travail

Le classement effectué ici en complément du précédent devrait permettre de tester les relations établies plus haut et d'éprouver leur résistance à une méthode et des sources d'enquête différentes. Sa faiblesse est de se référer à une année unique, 1996, année durant laquelle les décalages conjoncturels entre les économies sont prononcés. En dépit de cela, il est rassurant de constater une grande similitude entre le classement structurel établi plus haut et les résultats qui se dégagent de la mesure adoptée et présentée ci-dessous (tableaux 5 et 6).

Pour 15 des 21 pays la catégorie qui résulte de la notation structurelle et celle issue de la mesure des heures habituelles corrigées des congés est identique. Japon, Grèce et Irlande se retrouvent de façon commune dans les pays à durée longue ; Etats-Unis, Espagne et Canada dans ceux à durée plutôt longue ; Royaume-Uni, France, Nouvelle-Zélande dans ceux à durée intermédiaire ; Belgique et Allemagne dans ceux à durée plutôt courte ; et enfin, Suède, Norvège, Danemark et Pays-Bas dans ceux à durée courte. Aucun des autres pays ne se déplace de plus d'une sous-catégorie.

Ce classement, nuance comme le précédent, la position polaire des Etats-Unis qui résulte du classement de l'OCDE, sauf à se limiter au champs des salariés. La Finlande, principal cas de désaccord entre la mesure de l'OCDE et le classement précédent, se retrouve de façon consensuelle en position intermédiaire. Il conforte aussi l'OCDE sur l'appartenance de la Suisse à la catégorie plutôt courte.

L'Australie effectue un saut de deux sous-catégories par rapport à la position plutôt longue de l'OCDE, mais qui peut résulter de la faiblesse des données dont nous disposons pour ce pays.

L'existence d'une relation positive dominante entre chômage et durée du travail (graphique 11) est à nouveau confirmée, aux exceptions près des Etats-Unis, de la Grèce, du Portugal et du Japon (groupe des exceptions relevées plus haut). La relation négative partielle entre taux d'emploi et durée du travail (graphique 12) est aussi confortée,

5. Comparaisons des durées hebdomadaires habituelles du travail sur la base des enquêtes auprès des ménages, en 1996

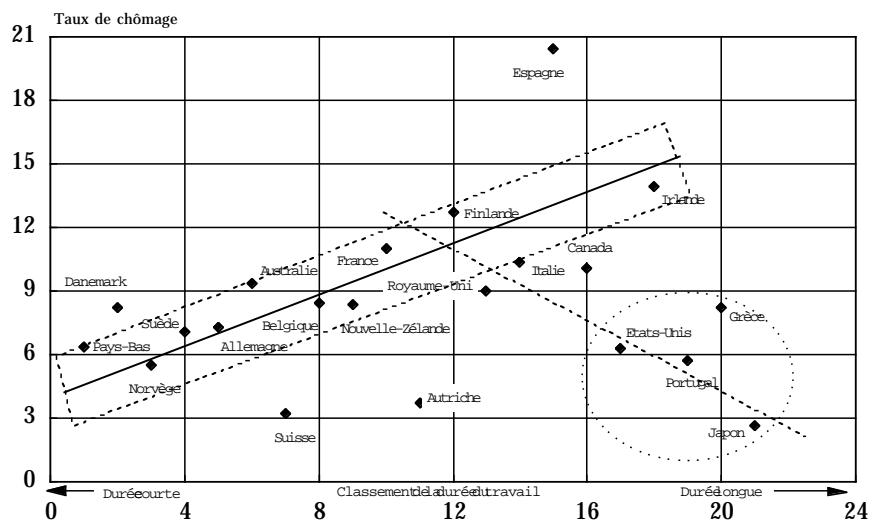
	Temps plein salarié	Travail salarié		Emploi total	
		Durée	Corrigée des congés	Durée	Corrigée des congés
Australie	39,9	35,3	31,3	36 – 36,4	32 – 32,4
Etats-Unis	43,2	39,2	35,9	39,3	36,0
Canada	41,0	37,3	34,1	37,6 – 38,2	34,4 – 35,0
Japon	47,5	43,3	39,6	43,1	39,4
Nouvelle-Zélande	39,1	35,1	31,6	36,1 – 36,7	32,6 – 33,1
UE 15					
Allemagne	40,0	36,5	30,5	37,8	31,8
Autriche	40,0	37,5	31,9	38,9	33,3
Belgique	38,3	35,5	30,6	37,5	32,6
Danemark	38,7	34,3	29,7	35,6	31,0
Espagne	40,6	38,9	33,2	40,3	34,6
Finlande	38,7	36,9	32,1	38,3	33,5
France	39,8	36,9	31,8	38,2	33,1
Grèce	40,4	39,9	34,9	43,5	38,5
Irlande	40,4	37,7	33,4	41,0	36,7
Italie	38,6	37,6	32,4	39,5	34,3
Pays-Bas	39,4	31,6	27,6	32,8	28,8
Portugal	41,2	40,4	35,0	42,2	36,8
Royaume-Uni	43,9	37,3	32,7	38,1	33,5
Suède	40,0	35,5	30,3	36,5	31,3
Autres Europe					
Norvège	39,5	34,7	30,5	35,3	31,2
Suisse	41,9	36,3	31,1	37,3	32,2
Moyenne	40,6	37,0	32,4	38,4	33,7

Tableau détaillé en annexe IV.

Sources : Eurostat (1996), Enquête sur les forces de travail ; calculs OFCE de l'auteur.

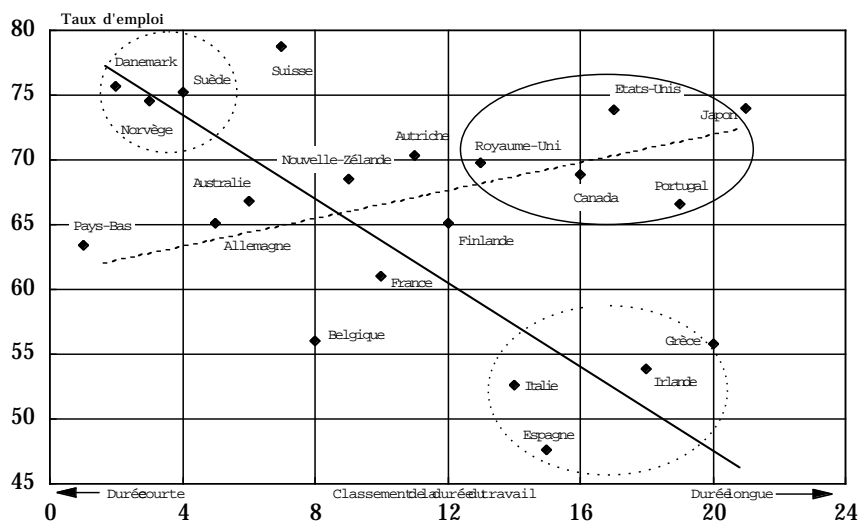
avec des exceptions également similaires au classement précédent, la Suisse et la Nouvelle-Zélande devenant cependant beaucoup moins atypiques. Nord et Sud de l'Europe se démarquent aussi de l'axe concurrent légèrement croissant.

11. Classement de la durée habituelle du travail et taux de chômage, 1996



Sources : OCDE, Eurostat, BIT, calculs OFCE (tableau 5).

12. Classement de la durée habituelle du travail et taux d'emploi, 1996



Sources : OCDE, Eurostat, BIT, calculs OFCE (tableau 5).

6. Synthèse de divers classements

Classements ¹	Classement structurel	OCDE (1996)			Classement à partir des durées habituelles			Maddison 1992		BIT ²
		Emploi total	Emploi total	Emploi total	Emploi total ³	Emploi total	Emploi total	Emploi total	Emploi total	
Longue	Grèce Japon Irlande	Portugal Etats-Unis Japon	Japon Grèce Portugal Irlande	Japon Etats-Unis Portugal Grèce	Grèce Japon Portugal Irlande	Espagne Japon	Espagne Japon	Emploi total, Japon		
Plutôt longue	Portugal Espagne Canada Etats-Unis Italie	Australie Nouvelle-Zél. Espagne Finlande	Etats-Unis Canada Espagne	Canada Irlande Espagne	Espagne Italie Etats-Unis	Grèce Irlande Portugal Canada	Grèce Espagne Etats-Unis	Espagne Etats-Unis		
Intermédiaire	Nouvelle-Zél. Royaume Uni Suisse Australie France	Italie Canada Royaume-Uni	Italie Royaume-Uni Finlande Autriche France Nouvelle-Zél.	Royaume-Uni Italie Finlande Autriche France Nouvelle-Zél.	Autriche Finlande France Royaume-Uni Canada Allemagne Belgique	Suisse Finlande Danemark Australie Etats-Unis Belgique Autriche	Suisse Finlande Danemark Australie Etats-Unis Belgique Autriche	Allemagne France		
Plutôt courte	Finlande Belgique Autriche Allemagne	France Suisse	Belgique Suisse Australie Allemagne	Australie Suisse Belgique Norvège Allemagne	Suisse Suède Nouvelle-Zél. Australie	Allemagne France Suède Royaume-Uni Italie	Allemagne France Suède Royaume-Uni Italie	Pays-Bas		
Courte	Suède Pays-Bas Danemark Norvège	Allemagne Suède Pays-Bas Norvège	Suède Norvège Danemark Pays-Bas	Suède Danemark Pays-Bas	Danemark Norvège Pays-Bas	Norvège Pays-Bas	Norvège Pays-Bas	Pays-Bas		

(1) Un pays est considéré comme intermédiaire lorsque la durée du travail avoisine à moins de 2,5 % la durée moyenne. La durée est considérée comme courte ou forte lorsque l'écart est supérieur à 7,5 %. Pour la colonne 1, des intervalles de 2 points à partir de la moyenne définissent les catégories. (2) Heures effectuées. (3) Non corrigé des congés.

Sources : BIT (1997), Maddison (1995), OCDE (1997), tableaux 2 et 3.

Degré de dispersion des durées du travail et performance de l'emploi

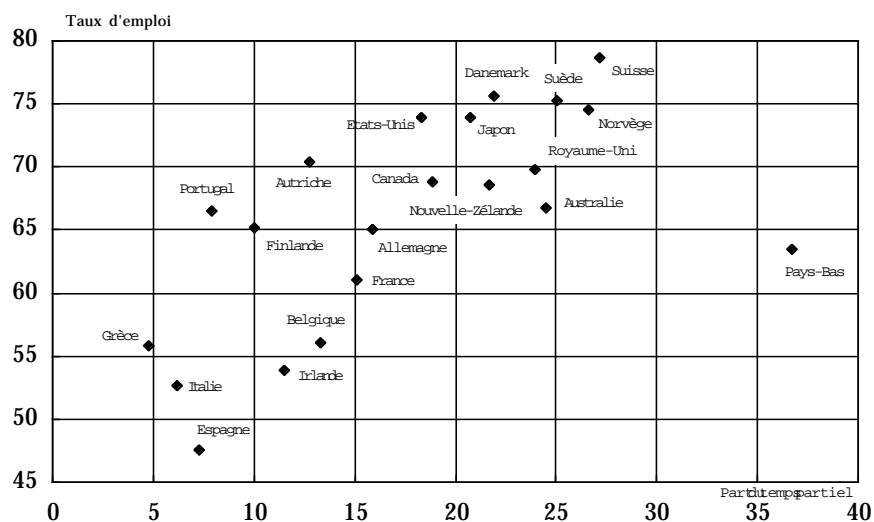
Le recoupement des trois classements auquel il est fait référence plus haut fait ressortir des exceptions assez constantes dans la liaison positive entre chômage et durée du travail et négative entre taux d'emploi et durée du travail.

Dans le premier cas, Etats-Unis, Portugal et Japon font systématiquement exception. La Grèce en ferait probablement également partie si elle appartenait à l'échantillon de l'OCDE.

Dans le second cas, Portugal, Japon, Etats-Unis, Nouvelle-Zélande, Australie, Royaume-Uni, Canada et Suisse échappent régulièrement à la liaison négative taux d'emploi/durée du travail.

Un point commun entre tous ces pays, hormis la Grèce et le Portugal, est le recours important au temps partiel. Il semble donc que la concentration sur une partie importante de la population (de l'ordre du quart de l'emploi), d'horaires réduits soit en mesure d'atténuer la portée a priori défavorable sur l'emploi de la longue durée moyenne du travail. Cette supposition est en grande partie corroborée par la forte liaison croissante entre temps partiel et taux d'emploi qui se dégage de la comparaison des 21 pays de l'OCDE (graphique 13). Seuls les Pays-Bas se démarquent véritablement, mêlant à la fois une proportion de travailleurs à temps partiel record et un taux d'emploi médiocre.

13. Part du temps partiel et taux d'emploi, moyenne 1990-1996



Sources : OCDE, Eurostat, calculs OFCE.

Le fait, cependant, que la plupart des pays cités plus haut (notamment le Japon, les Etats-Unis, et le Royaume-Uni) conjuguent à la fois une haute proportion de durées courtes et de durées longues, et que la Grèce et le Portugal appartiennent aussi aux exceptions, suggère aussi que plus largement que le degré de développement du temps partiel, un éventail large de modalités d'insertion sur le marché du travail en matière de durée, modifie les performances en matière d'emploi ou de chômage. Le tableau qui suit tente de synthétiser le degré de dispersion des durées du travail au sein des économies de l'OCDE. Le but est de détailler et de cumuler les durées atypiques, qu'elles soient longues ou courtes. Il en ressort que la Grèce, comme le Portugal, en dépit d'un faible développement du temps partiel habituel, se caractérisent par un degré d'éparpillement des durées du travail très supérieur à la moyenne. Au sein des salariés à temps plein, une part importante déclare travailler habituellement moins de 35 heures, tandis qu'à l'opposé, une part importante effectue normalement des durées supérieures à 46 heures (tableau 7).

Le tableau 8 tente une synthèse des différents résultats et classements établis au cours de cette étude et corrobore l'impression qu'il existe deux modalités concurrentes pour améliorer les performances en matière d'emploi et de chômage : soit une baisse généralisée et forte de la durée du travail, soit une forte dispersion des modalités d'insertion sur le marché du travail, qui peut cohabiter avec des durées moyennes longues.

7. Degré de dispersion des durées du travail

En % des salariés

	Part des salariés à temps partiel	Part des salariés à temps plein travaillant...		Part des durées atypiques parmi les salariés		Part des durées atypiques dans l'emploi total
		(2) moins de 35 h.	(3) plus de 46 h.	(2)+(3) Temps plein	(1)+(2)+(3) Total	
	(1)					Y compris non salariés
Australie	25,0					
Etats-Unis	18,1	7,4	19,6 ¹	27,0	45,1	45,7
Canada	18,9					
Japon	19,2	3,8	26,7 ¹	30,5	49,7	53,4
Nouvelle-Zélande	22,4					
UE 15						
Allemagne	16,7	6,8	6,0	12,8	29,5	34,0
Autriche	14,2	0,0	3,3	3,3	17,5	24,6
Belgique	15,9	6,1	3,1	9,3	25,2	30,7
Danemark	22,4	3,5	5,9	9,4	31,8	35,3
Espagne	7,6	6,2	7,6	13,8	21,4	29,2
Finlande	10,9	8,0	3,4	11,4	22,3	30,1
France	16,7	6,1	6,8	12,9	29,6	33,4
Grèce	3,7	11,0	16,6	27,5	31,2	49,9
Irlande	12,9	13,0	11,2	24,2	37,1	45,1
Italie	6,5	10,1	8,9	19,0	25,5	35,0
Pays-Bas	38,5	0,6	1,0	1,7	40,2	45,6
Portugal	4,7	18,3	10,5	28,8	33,5	44,1
Royaume-Uni	25,0	6,8	23,9	30,7	55,7	57,9
Suède	25,6	1,7	2,2	3,9	29,5	32,9
Autres Europe						
Norvège	26,5					
Suisse	27,4					

1. Part des salariés travaillant plus de 48 h.

Sources : Eurostat (1997), Enquête sur les forces de travail ; MCA (1998), US Department of Commerce (1997), enquête CPS.

Références bibliographiques

- BIT, 1994 : *Le travail dans le monde*, pp. 120-121.
- BIT, 1995 : *Le travail dans le monde*. pp. 128-129.
- BIT, 1996 : Statistiques des salaires et de la durée du travail par profession et des prix des produits alimentaires, *Résultats de l'enquête d'octobre, 1994 et 1995*.
- BIT, 1997 : *Annuaire des statistiques du travail*.
- BIT, 1997-4 : *Bulletin des statistiques du travail*.
- BOULIN J.-Y., CETTE G. 1997 : « Quelques éléments de comparaison internationale sur la durée du travail et sa réduction ».
- COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 1992 : « Premier rapport sur l'application de la charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs », *Europe Sociale*, 1/92.
- EUROSTAT, 1997 : *Enquête sur les forces de travail*, Résultats 1996.
- FOUET M., 1993 : « Les trois Europes, Populations et comportements macro-économiques », *Revue de l'OFCE*, N°43, pp.21-67.
- HIPPO Y., 1993 : « Japon : la réduction du temps de travail, une révolution culturelle inachevée », dans « Le temps de travail », sous la direction de BOULIN J.-Y., CETTE G. , et TADDÉI D., *Futuribles*, Syros.
- MADISON A. 1995 : *L'économie mondiale 1820-1992*, Analyse et statistiques, OCDE, pp. 266.
- OCDE ,1997 b : *Perspectives de l'emploi*, pp. 197.
- OCDE, 1994 : *L'étude de l'OCDE sur l'emploi*, partie II, pp. 95-109.
- OCDE, 1997 a : *Statistiques de la population active, 1976-1996*.
- ROBINSON J.-P., BOSTROM A., 1994 : « The overestimated workweek ? What time diary measures suggest », *Monthly Labor Review*, Vol. 117, N°8, pp. 11-23.
- RONES P.-L., GARDNER J.-M ., E. ILG, 1997 : « Trends in hours of work since mid-1970s », *Monthly Labor Review*, vol. 120, N° 4, pp. 3-14.
- TREMBLAY D.-G., 1993 : « Le temps de travail au Canada et au Québec , à la croisée des chemins de l'Europe et des Etats-Unis», dans « Le temps de travail », sous la direction de BOULIN J.-Y., CETTE G., TADDÉI D., *Futuribles*, Syros
- US DEPARTMENT OF COMMERCE, 1997 : *Statistical Abstract of the United States*, pp 406-407.

ANNEXE I

Glossaire des termes relatifs à la durée du travail

Durée légale : durée maximale ou normale fixée par la loi.

Durée conventionnelle : durée maximale ou normale fixée par convention au niveau des branches ou des entreprises, dans le cadre général défini par la loi.

Heures habituelles de travail : concept d'Eurostat ; correspond au nombre d'heures normalement effectuées par la personne, y compris les heures supplémentaires, payées ou non (hors temps de déplacement entre le domicile et le lieu de travail). Cette durée correspond au temps de travail des personnes présentes. Voir Méthodes et définitions de l'Enquête communautaire sur les forces de travail.

Heures réellement effectuées : notion définie par la 10^e conférence des statisticiens du travail (voir l'annuaire des statistiques du travail du BIT de 1997, p. 629). Exclut en théorie les heures rémunérées non effectuées, les pauses pour les repas, les temps de trajet ...

Heures rémunérées : Comprennent outre les heures réellement effectuées, les heures de travail payées mais non effectuées (congs annuels, jours fériés, congés maladie et autre congés payés).

ANNEXE II : Hypothèses pour l'évaluation de la durée hebdomadaire habituelle d'un temps plein salarié, hors de l'UE.

ANNEXE III : Notation par classement des facteurs structurels susceptibles d'influencer la durée du travail

ANNEXE IV : Comparaisons des durées habituelles de travail sur la base des enquêtes auprès des ménages, année 1996

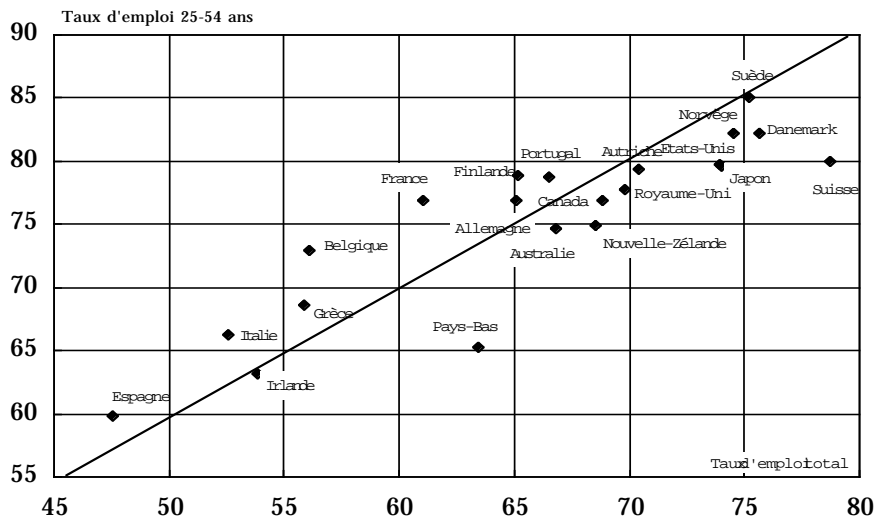
	Durée d'un temps plein salarié		Durée d'un temps partiel salarié		Congés h./sem.	Durée du travail salarié		Durée d'un non salarié		Durée de l'emploi total	
	Durée	Part, % des salariés	Durée	Part, % des salariés		Durée	...corrigée des congés	Durée	Part, % de l'emploi	Durée	...corrigée des congés
Australie	39,9	25,0	(21,3)	35,3	4,0	31,3	(40 - 42,7)	15,1	36 - 36,4	32 - 32,4	
Etats-Unis	43,2	18,1	20,1	39,2	3,3	35,9	40,1	8,4	39,3	36,0	
Canada	41,0	18,9	(21,3)	37,3	3,2	34,1	(40 - 45,1)	11,3	37,6 - 38,2	34,4 - 35,0	
Japon	47,5	19,2	25,5	43,3	3,7	39,6	42,3	17,7	43,1	39,4	
Nouvelle-Zélande	39,1	22,4	(21,3)	35,1	3,5	31,6	(40 - 42,5)	21,0	36,1 - 36,7	32,6 - 33,1	
UE 15											
Allemagne	40,0	16,7	18,8	36,5	6,0	30,5	48,7	10,6	37,8	31,8	
Autriche	40,0	14,2	22,1	37,5	5,6	31,9	47,2	14,4	38,9	33,3	
Belgique	38,3	15,9	21,5	35,5	4,9	30,6	46,6	18,0	37,5	32,6	
Danemark	38,7	22,4	19,1	34,3	4,6	29,7	48,2	9,3	35,6	31,0	
Espagne	40,6	7,6	18,0	38,9	5,5	33,2	44,4	25,2	40,3	34,6	
Finlande	38,7	10,9	20,7	36,9	4,8	32,1	45,3	16,7	38,3	33,5	
France	39,8	16,7	22,7	36,9	5,1	31,8	46,8	13,2	38,2	33,1	
Grèce	40,4	3,7	25,2	39,9	5,0	34,9	47,8	45,7	43,5	38,5	
Irlande	40,4	12,9	19,0	37,7	4,4	33,4	53,5	20,9	41,0	36,7	
Italie	38,6	6,5	24,5	37,6	5,1	32,4	44,2	28,8	39,5	34,3	
Pays-Bas	39,4	38,5	18,7	31,6	4,0	27,6	41,4	12,3	32,8	28,8	
Portugal	41,2	4,7	23,0	40,4	5,3	35,0	46,7	28,4	42,2	36,8	
Royaume-Uni	43,9	25,0	17,8	37,3	4,6	32,7	43,3	13,4	38,1	33,5	
Suède	40,0	25,6	23,9	35,5	5,1	30,3	43,7	12,2	36,5	31,3	
Autres Europe											
Norvège	39,5	26,5	(21,3)	34,7	4,1	30,5	(42,0)	8,7	35,3	31,2	
Suisse	41,9	27,4	(21,3)	36,3	5,1	31,1	(43,9)	14,0	37,3	32,2	
Moyenne	40,6	18,0	21,3	37,0	4,6	32,4	44,8	17,9	38,4	33,7	

Sources : Eurostat (1996), Enquête sur les forces de travail ; Annexe II ; calculs de l'OFCE.

ANNEXE V

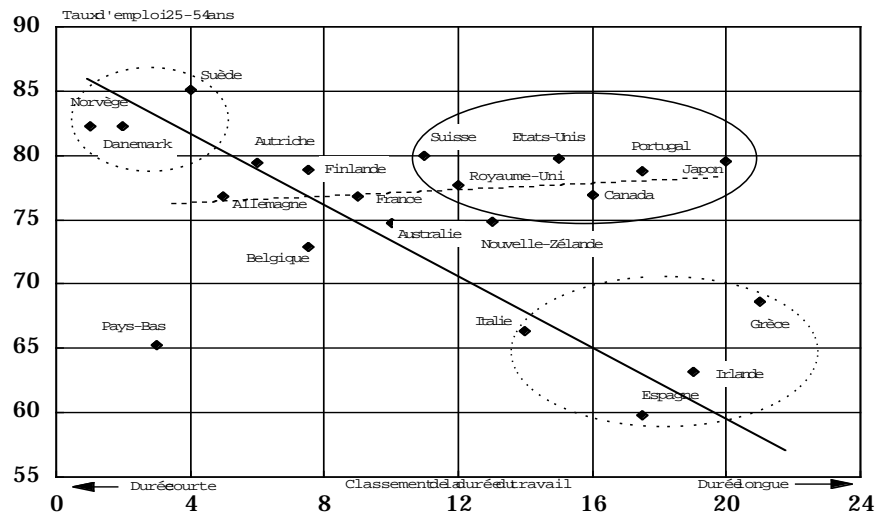
Forme de la relation entre la durée du travail et le taux d'emploi des 25-54 ans

14. Taux d'emploi total et taux d'emploi chez les 25-54 ans, 1990-1996



Sources : OCDE, Eurostat, calculs OFCE.

15. Classement « structurel » de la durée du travail et taux d'emploi des 25-54 ans, 1990-1996



Sources : OCDE, Eurostat, BIT, calculs OFCE (tableau 4).

